



PRÉPARER L'AVENIR

**DU SECTEUR
MINÉRAL QUÉBÉCOIS**

Document de consultation
sur la Stratégie minérale
du Québec

Québec 

PRÉPARER L'AVENIR

DU SECTEUR
MINÉRAL QUÉBÉCOIS

TABLE DES MATIÈRES

■ MESSAGE DU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE	1
■ LE PROCESSUS DE CONSULTATION	2
■ UN SECTEUR QUI SE PORTE BIEN	3
■ UNE PLACE IMPORTANTE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE ET CANADIENNE.....	4
■ UN SECTEUR STRATÉGIQUE	4
■ UN SECTEUR D'ACTIVITÉ MAJEUR DANS PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC	5
■ PRÉPARER L'AVENIR.....	6
■ CINQ DÉFIS À RELEVER	6
1. Découvrir de nouveaux gisements	7
2. Renforcer la compétitivité du secteur minier et maximiser les retombées.....	11
3. Attirer et former la main-d'œuvre	15
4. Protéger l'environnement et assurer une intégration harmonieuse dans le milieu.....	18
5. Associer les régions	21
■ UNE STRATÉGIE POUR MIEUX TIRER PARTI DE NOS RESSOURCES.....	24



MESSAGE DU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

D'ici la fin de l'année 2007, le Québec se dotera, pour la première fois de son histoire, d'une stratégie d'ensemble pour le secteur minier.

Depuis quelques années, le secteur minier se porte bien. Par conséquent, notre gouvernement veut profiter de la conjoncture favorable actuelle pour en tirer le meilleur parti possible et préparer l'avenir. Nous voulons garantir en particulier le développement durable des ressources minérales du Québec.

Il faut donc dès maintenant prévoir les défis qui s'annoncent et trouver des solutions qui vont permettre au secteur minier de maximiser son développement. Nous pourrions ainsi créer davantage d'emplois et de richesse dans nos régions.

UNE STRATÉGIE POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC

La stratégie minérale appuiera directement le développement de plusieurs régions, pour lesquelles le secteur minier joue un rôle crucial.

Notre gouvernement est convaincu que l'on peut tirer parti de ce qui va bien pour faire encore mieux, pour être davantage compétitifs, pour diversifier notre production et nos activités, et cela, tout en préparant l'avenir.

UNE STRATÉGIE D'AVENIR

D'ailleurs, le fait que le secteur minier se porte bien ne doit pas faire oublier qu'il existe un certain nombre de défis à relever.

Il faut surtout être capable de s'adapter à la nature cyclique du secteur et se préparer dès aujourd'hui à faire face à un éventuel ralentissement du marché. Il faut également profiter des occasions de développement actuelles et prévoir les changements qui s'annoncent.

Le développement à venir passe par de nouvelles découvertes ainsi que par des innovations technologiques, seules façons de reconstituer les réserves et de maximiser les activités d'exploration et d'exploitation.

Il passe également par la protection de l'environnement, la gestion harmonieuse des territoires et une cohabitation réussie entre les différents usages, pour que tous puissent en sortir gagnants.

UNE VISION STIMULANTE

Ce sont tous ces aspects que vise la future *Stratégie minérale du Québec*.

Parce qu'il reconnaît l'importance de l'industrie minérale dans l'économie québécoise, le gouvernement proposera une vision stimulante du secteur minier québécois, de son potentiel de

développement et de ce qu'il peut faire pour en assurer la croissance et les retombées économiques afin de créer des emplois et de la richesse.

LA CONSULTATION

Pour élaborer cette stratégie, le gouvernement invite tous les citoyens, tous les groupes et toutes les entreprises intéressés à participer à la consultation. Cette consultation sera ouverte et transparente et permettra à l'industrie minière de profiter d'un vent nouveau.

Le présent document a été conçu pour susciter les réflexions et les commentaires à partir desquels le gouvernement élaborera ses orientations et son plan d'action.

J'invite chacun d'entre vous à participer ainsi à cet important effort collectif qui fera du secteur minier un secteur d'avenir dont les Québécoises et les Québécois seront fiers, tant ici qu'ailleurs dans le monde.

Une force pour toutes les régions du Québec.

Claude Bécharde

LE PROCESSUS DE CONSULTATION

D'ici la fin de 2007, le gouvernement du Québec rendra publique sa stratégie minérale, dans laquelle il énoncera les objectifs qu'il poursuit dans le secteur minier et les initiatives qu'il compte prendre pour les atteindre.

Afin de permettre l'élaboration de cette stratégie, le gouvernement engage une consultation auprès de l'ensemble des personnes et organismes intéressés.

Ce document propose des pistes de réflexion qui permettront d'engager un dialogue ouvert avec la population.

Les citoyens, les groupes et les entreprises qui le souhaitent sont invités à soumettre leurs commentaires, leurs propositions et leurs pistes d'action au plus tard le **20 octobre 2007**, dans le portail prévu à cet effet du site Internet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Par ailleurs, durant cette période, il y aura consultation des représentants des régions, des associations minières, des Autochtones, des Inuits et des autres groupes intéressés aux divers aspects de l'activité minière.

Pour participer à cette consultation, vous pouvez envoyer vos commentaires :

DANS LE SITE INTERNET DU MRNF :
consultation-minerale.gouv.qc.ca

PAR COURRIEL :
consultation-minerale@mrnf.gouv.qc.ca

PAR TÉLÉCOPIEUR : 418 643-8337

PAR COURRIER :
Consultation sur la stratégie minérale
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, A 405
Québec (Québec) G1H 6R1

Vous pouvez émettre un commentaire sur un ou plusieurs des défis ou pistes de solution présentés. Si vous êtes intéressé par la future stratégie minérale, mais que vous ne désirez pas émettre de commentaire, nous vous convions à lire les commentaires qui seront publiés quotidiennement dans le site Internet mentionné ci-dessus.

Pour toute question concernant le processus de consultation, il est possible de téléphoner au numéro suivant :

1 866 CITOYENS ou 1 866 248-6936



DANS CE DOCUMENT DE CONSULTATION, L'INDUSTRIE MINÉRALE COMPREND :

→ l'exploration et l'extraction minérales;

→ la première transformation de substances minérales extraites au Québec.

■ En trois ans, la valeur de la production minérale québécoise a augmenté de 33 %, passant de 3,6 milliards de dollars à 4,8 milliards de dollars.

■ En 2006, le Québec a connu sa meilleure performance des vingt dernières années pour ce qui est de l'exploration minière, avec des investissements dépassant 260 millions de dollars. Entre 2001 et 2005, le nombre d'entreprises actives dans l'exploration a augmenté de 65 %, passant de 78 à 129. Une majorité de ces dernières sont des entreprises d'exploration dites « juniors ».

■ Depuis 2003, une douzaine de projets de développement minier ont été réalisés ou sont engagés. Ils totalisent plus de 1,5 milliard de dollars d'investissements et permettent la création ou le maintien de 4 300 emplois permanents. De plus, de nouveaux projets, actuellement en cours de réalisation, pourraient entraîner des investissements additionnels de l'ordre de 1,2 milliard de dollars au cours des prochaines années.

Cette croissance et ce dynamisme s'expliquent par la conjoncture d'un marché mondial à la hausse et des politiques gouvernementales qui soutiennent et encouragent le développement de ce secteur.

En effet, depuis 2003, les prix des métaux connaissent une hausse inégalée sur le marché mondial.

■ En quatre ans, le prix de l'or a presque doublé et celui du cuivre a presque triplé, tandis que la valeur du zinc s'est vue multipliée par plus de trois et celle du nickel, par plus de quatre.

■ Pour la seule année 2006, on a assisté à des augmentations de prix de 37 % pour l'or, de 70 % pour le nickel, de 80 % pour le cuivre et de 150 % pour le zinc.

Cette augmentation spectaculaire est due à plusieurs phénomènes.

■ La faiblesse des investissements consacrés à l'exploration a marqué la dernière décennie.

UN SECTEUR QUI SE PORTE BIEN

Le secteur minier québécois bénéficie depuis 2003 d'une croissance marquée.

■ La demande de produits miniers sur le marché mondial est en bonne partie liée à l'ampleur des besoins des pays émergents.

■ La demande mondiale est aussi poussée à la hausse par la croissance des différents secteurs industriels.

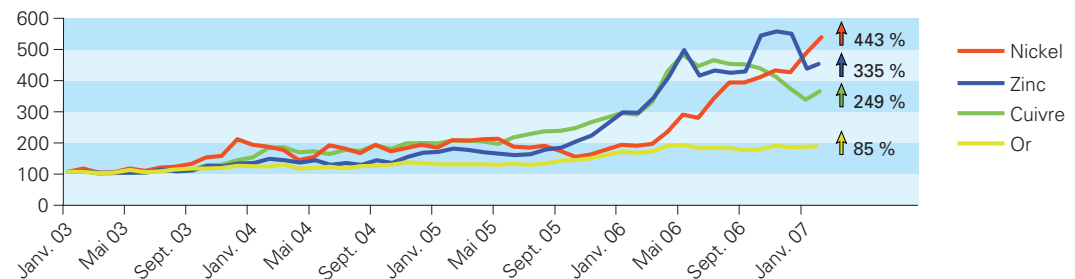
En plus de profiter d'un contexte mondial favorable, le secteur minier québécois se porte bien grâce :

■ au potentiel important de la géologie de son sous-sol;

à une main-d'œuvre dont la qualité est reconnue partout dans le monde;

à des politiques gouvernementales comme le maintien des actions accréditatives et le crédit de droits remboursable pour perte.

ÉVOLUTION DE L'INDICE DE PRIX DU ZINC, DU CUIVRE, DU NICKEL ET DE L'OR
JANVIER 2003 = 100



↑ % d'augmentation depuis janvier 2003

SOURCE : LONDON METALS EXCHANGE (CUIVRE, NICKEL, ZINC) ET NYMEX, COMEX GOLD (OR)

UNE PLACE IMPORTANTE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE ET CANADIENNE

Le Québec se classe aujourd'hui parmi les principaux producteurs mondiaux de fer, de zinc, de nickel, d'argent et d'or.

Au Canada, le Québec occupe la troisième place pour ce qui est de la production de minéraux, après l'Ontario et la Colombie-Britannique.

UN SECTEUR STRATÉGIQUE

De nombreux métaux et minéraux produits au Québec ont une importance stratégique, en raison de l'utilisation qui en est faite.

■ C'est le cas par exemple du nickel et du zinc qui sont très utilisés dans l'industrie aérospatiale, en raison de leur résistance à la corrosion. Le nickel est également une composante de l'acier inoxydable et le zinc, de l'acier galvanisé, deux produits présents dans une grande quantité de produits d'usage courant.

■ Indépendamment de son emploi dans la bijouterie et de ses qualités de valeur refuge, l'or entre dans la fabrication de composantes électroniques. C'est le métal qui conduit le mieux l'électricité.

■ Le cuivre est employé dans la fabrication de nombreux produits industriels, en raison de sa grande conductivité et de son prix.

■ Le niobium sert à la fabrication d'alliages, de superalliages, de verres optiques et de condensateurs en céramique.

■ Plusieurs matériaux de construction, utilisés au quotidien, comme le ciment, le sable, le gravier et la pierre de taille, sont essentiels à la construction de nos routes, de nos ouvrages de génie civil et de nos immeubles.



UN SECTEUR D'ACTIVITÉ MAJEUR DANS PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC

En 2006, on comptait 22 mines actives au Québec.

Ces mines produisent une trentaine de métaux et de minéraux, que l'on regroupe en trois catégories, soit :

- les métaux usuels (fer, cuivre, niobium, zinc et nickel essentiellement),
- l'or et les autres métaux précieux,
- les minéraux industriels, tels le chrysotile, l'ilménite et la silice.

À cela devrait s'ajouter prochainement le diamant, dont les travaux d'exploration sont fort prometteurs.

De plus, la production minière comprend l'extraction de divers matériaux de construction tels la chaux, le ciment, la pierre de taille, le sable et le gravier.

En 2006, le secteur minier québécois comptait près de 14 900 emplois, soit l'équivalent du secteur pharmaceutique. Ces emplois se répartissaient pour les trois quarts dans l'exploration et l'extraction et le quart dans la première transformation.

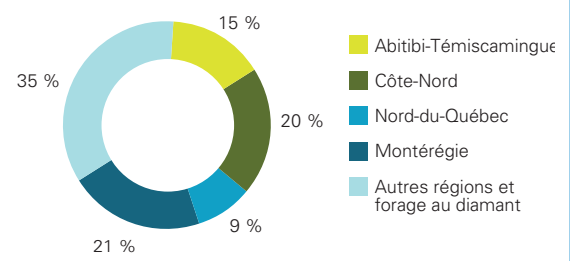
- Plus de 40 % des emplois miniers québécois directs sont situés dans les régions de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

Pour ce qui est de la première transformation de substances extraites sur son territoire, le Québec compte quatre fonderies et affineries, soit Horne (Rouyn-Noranda), CEZinc (Salaberry-de-Valleyfield), QIT-Fer et Titane inc. (Sorel-Tracy) et CCR (Montréal-Est). En 2006, les livraisons totales de la première transformation totalisaient 1,5 milliard de dollars.

La région de la Côte-Nord compte la seule mine de fer au Québec ainsi que deux usines de bouletage et trois installations servant au transport et à l'expédition du minerai de fer.

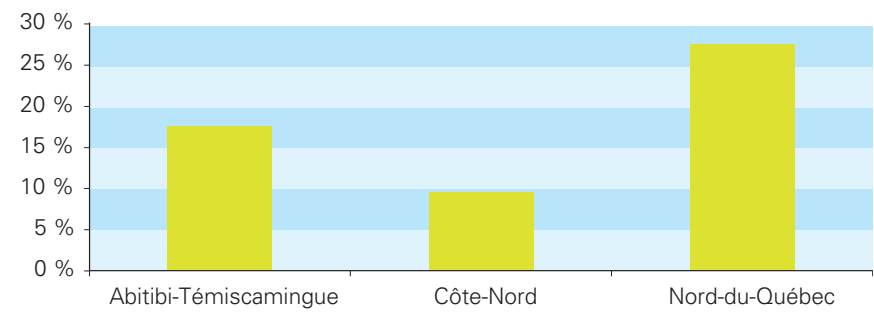
Enfin, on trouve des matériaux de construction dans toutes les régions du Québec.

RÉPARTITION RÉGIONALE DES EMPLOIS MINIERS EN 2006



SOURCE : ISQ (ENQUÊTE MINIÈRE)

PART DES INVESTISSEMENTS MINIERS DANS LES PRINCIPALES RÉGIONS MINIÈRES EN 2006



SOURCE : ISQ (ENQUÊTE MINIÈRE POUR L'INVESTISSEMENT MINIER ET LES COMPTES NATIONAUX POUR L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL/PRIVÉ ET PUBLIC)

PRÉPARER L'AVENIR

Dans un secteur d'activité caractérisé par des variations cycliques, le Québec est bien placé pour bénéficier de la forte demande de minéraux et de métaux sur le marché mondial.

Cette demande élevée stimule l'exploration et favorise l'exploitation des gisements déjà localisés.

Par contre, des défis restent à surmonter afin de préparer l'avenir du secteur minier.

CINQ DÉFIS À RELEVER

Le gouvernement propose cinq défis à relever pour préparer l'avenir du secteur minier et se positionner dans un marché où la concurrence est mondiale. Ces défis sont les suivants :

- 1** Il faut **DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX GISEMENTS**.
- 2** Il faut **RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ** de l'industrie et **MAXIMISER LES RETOMBÉES** des activités minières pour le Québec.
- 3** Il est essentiel de **FAIRE FACE AUX BESOINS CROISSANTS DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE**.
- 4** Il est crucial de **PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT** et d'**ASSURER UNE INTÉGRATION HARMONIEUSE DES ACTIVITÉS MINIÈRES DANS LE MILIEU**.
- 5** Il faut enfin **ASSOCIER D'AVANTAGE LES RÉGIONS AINSI QUE LES NATIONS AUTOCHTONES ET LES INUITS** aux développements actuels et futurs.



**PRÉPARER L'AVENIR
DU SECTEUR MINÉRAL
QUÉBÉCOIS**

DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX GISEMENTS

Le Québec dispose d'un potentiel minéral exceptionnel, ce qui en fait l'un des endroits les plus favorables au monde pour la découverte de nouveaux gisements. Les travaux d'exploration réalisés récemment fournissent des indices sérieux qui démontrent que le Québec offre un contexte fort propice à de nouvelles découvertes. Il faut tirer pleinement profit de ce potentiel. C'est pourquoi le gouvernement du Québec compte soutenir sa mise en valeur.



DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX GISEMENTS

UNE GÉOLOGIE FAVORABLE

Le Québec bénéficie d'une géologie favorable à la présence de gisements miniers.

- Le sous-sol québécois est constitué à 90 % de roches précambriennes du Bouclier canadien, réputé mondialement pour ses gisements d'or, de cuivre, de zinc, de nickel, de fer et de titane.
- Des découvertes récentes ont confirmé la présence dans le sous-sol du Québec de gîtes de diamant et d'uranium.
- De nouveaux territoires s'ouvrent à l'exploration et à l'exploitation minières, dans le nord du Québec, notamment au Nunavik et à la Baie-James.
- Selon une enquête réalisée par l'Institut Fraser, les gestionnaires d'entreprises minières internationales considèrent que le Québec est le premier au Canada et le deuxième au monde pour le potentiel minéral.

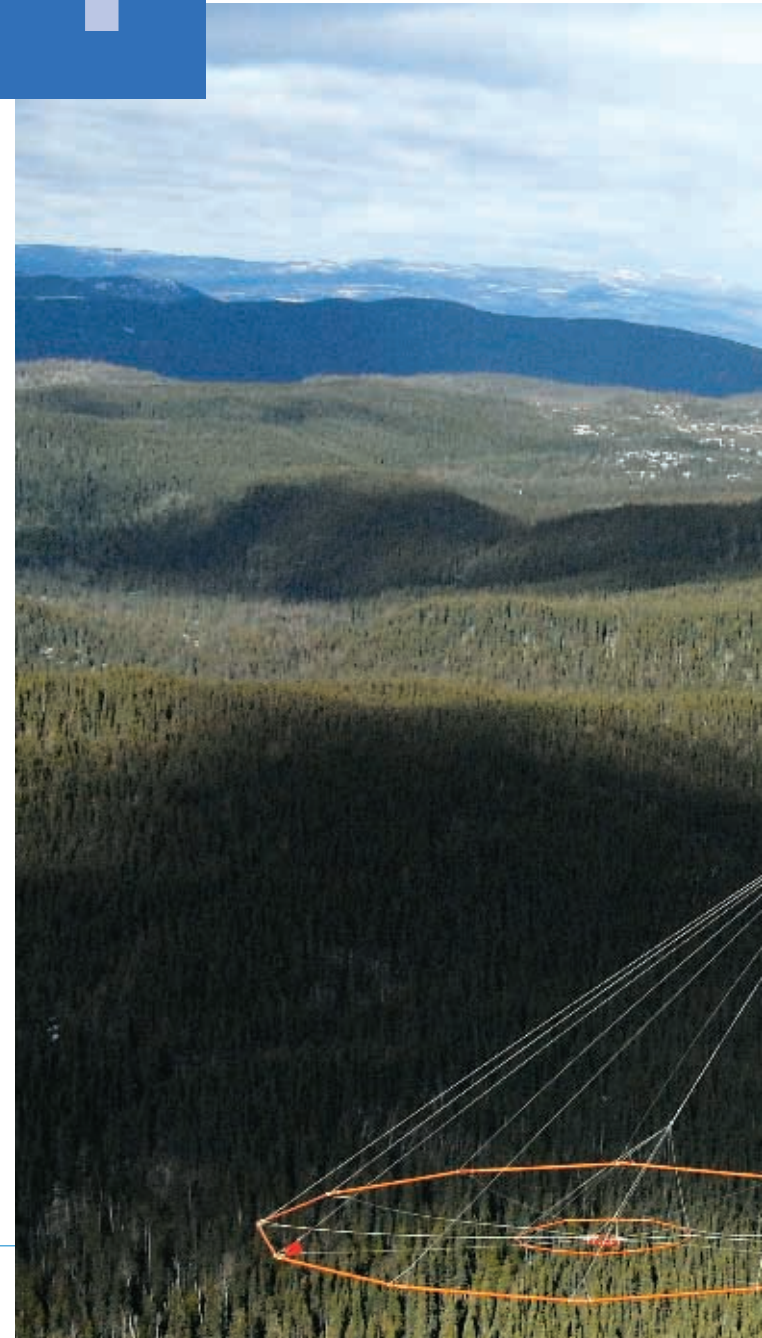
Pour stimuler la mise en valeur de ce potentiel favorable, le Québec dispose d'un organisme – Géologie Québec – chargé d'acquérir et de promouvoir les connaissances concernant le potentiel du sous-sol québécois. Cet organisme et ses partenaires alimentent une banque de données géoscientifiques, désignée sous le terme SIGÉOM (système d'information géominère), qui est reconnue comme le meilleur système d'information de ce genre au Canada.

PRODUCTION EN ÉVOLUTION

Ces atouts sont indéniables. On doit cependant constater que plusieurs signaux sont préoccupants quant à l'évolution de la production minière.

- Même si le Québec dispose d'une géologie favorable, les gisements sont de plus en plus difficiles à découvrir parce que plus éloignés ou de plus en plus profonds.
- Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le Québec connaît une diminution du volume de sa production minérale et de ses réserves, pour ce qui est de certains minéraux parmi les plus importants. L'accroissement de la valeur de la production québécoise, que l'on a souligné précédemment, résulte en fait de l'augmentation des prix mondiaux, qui a plus que compensé la réduction des quantités de minerais produites.

1



DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX GISEMENTS

■ Pour certains minéraux tels que le cuivre, la diminution de la production fragilise les activités de transformation situées au Québec. Par exemple, pour une fonderie qui s'alimente à partir de cuivre recyclé, il est essentiel de compléter son approvisionnement par un concentré de cuivre au meilleur coût possible. La découverte de nouveaux gisements y contribuera.

■ On doit par ailleurs constater que la production minérale québécoise reste pour l'essentiel limitée à un nombre relativement réduit de métaux et de minéraux. Une production trop peu diversifiée rend le secteur plus fragile aux variations des cours sur le marché mondial.

Pour le gouvernement, le premier défi à relever est donc d'accroître les activités d'exploration, afin que l'on puisse découvrir de nouveaux gisements. Pour ce faire, il est impératif que Géologie Québec maintienne le rythme d'acquisition de données géologiques utilisées par l'industrie de l'exploration.

Les cours élevés sur le marché mondial constituent une occasion qui doit être saisie. La forte demande de produits miniers représente en effet un puissant incitatif à l'exploration.

Tout le défi du Québec est de tirer pleinement parti de cette conjoncture, afin d'attirer sur son territoire les investissements qui permettront

d'explorer davantage son sous-sol – et donc de découvrir de nouveaux gisements.

Par ailleurs, il faut mieux faire connaître le potentiel minéral du Québec à l'échelle internationale afin d'attirer des investissements en exploration et subséquemment en exploitation.

LE « PLAN CUIVRE »

En 2005, le gouvernement a mis en place un « Plan cuivre » afin de contrecarrer la chute continue des réserves québécoises.

→ *Le « Plan cuivre » vise l'acquisition de connaissances géoscientifiques sur la présence et l'exploitation au Québec de nouveaux gisements de cuivre.*

→ *En mettant en œuvre le « Plan cuivre », le gouvernement entend appuyer les efforts consentis par l'industrie pour accroître les réserves, l'objectif étant, entre autres, d'assurer la pérennité de l'approvisionnement en concentré de cuivre de la fonderie Horne.*

Lors du Discours sur le budget 2006-2007, le gouvernement a annoncé qu'il affectait trois millions de dollars sur deux ans au « Plan cuivre ». Ces sommes sont utilisées pour réaliser des travaux d'inventaire géologique ainsi que diverses études géologiques sur de nouveaux secteurs à fort potentiel, situés dans le Nord-Ouest québécois. Soixante et onze nouvelles cibles d'exploration ont ainsi été rendues publiques en novembre 2006 lors du congrès Québec Exploration.

DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX GISEMENTS

LES PISTES D'ACTION

Afin de relever ce premier défi, le gouvernement propose les **quatre pistes d'action** suivantes.

1 RENFORCER LES ACTIVITÉS DE GÉOLOGIE QUÉBEC SUR LE TERRAIN,

- en augmentant les connaissances géoscientifiques du sous-sol québécois;
- en proposant des cibles d'exploration aux entreprises.

2 TIRER DAVANTAGE PARTI DES TERRITOIRES DÉJÀ EXPLORÉS,

- en mettant notamment l'accent sur la recherche de nouveaux gisements de cuivre dans le cadre du « Plan cuivre ».

3 OUVRIR DE NOUVEAUX TERRITOIRES ET RECHERCHER DES SUBSTANCES MINÉRALES NON ENCORE EXPLOITÉES AU QUÉBEC, en particulier à la Baie-James et au Nunavik.

4 STIMULER L'EXPLORATION dans les territoires **MINIERS TRADITIONNELS** et dans les **NOUVEAUX TERRITOIRES**,

- en favorisant la diffusion de l'information;
- en incitant la reprise des travaux d'exploration sur des territoires couverts par des titres qui semblent actuellement inactifs;
- en stimulant la mise au point de nouvelles technologies d'exploration;

- en favorisant le développement de techniques d'exploitation plus efficaces et adaptées aux gisements découverts mais non exploités.

L'OUVERTURE DE NOUVEAUX TERRITOIRES À L'EXPLORATION MINIÈRE : LE NUNAVIK ET LA BAIE-JAMES

L'ouverture de nouveaux territoires à l'exploration représente l'une des clefs de l'avenir pour le secteur minier québécois.

Ouvrir de nouveaux territoires signifie que le gouvernement pose un certain nombre de gestes préalables, grâce auxquels il est possible d'inciter les entreprises à investir dans le sous-sol de régions jusqu'ici peu explorées. Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec a investi des sommes considérables dans la réalisation d'inventaires géoscientifiques qui ont contribué à faire connaître le potentiel de nouveaux territoires comme le Nunavik et la Baie-James.

C'est ainsi que les travaux effectués par Géologie Québec au cours des années quatre-vingt-dix ont contribué à la découverte de la mine Raglan et au projet Éléonore.

→ La mine Raglan est située dans le nord du Québec. Il s'agit d'une mine de nickel et de cuivre, dont l'exploitation a permis jusqu'ici la création de plus de 500 emplois. Un projet d'expansion de la mine impliquant des investissements de 550 millions de dollars a été annoncé il y a quelques mois.

1

→ Le projet Éléonore vise l'exploitation d'une mine d'or dans la région de la Baie-James. Actuellement, une centaine de personnes travaillent au développement de la mine, 20 % des emplois étant occupés par des Cris dans le cadre d'une entente avec la communauté autochtone de Wemindji. Ce projet pourrait entraîner des investissements de 450 millions de dollars et créer 450 emplois.

LE QUÉBEC PRODUCTEUR DE DIAMANT ?

Le nord du Québec pourrait bien receler des gisements de diamant. Par ailleurs, un centre de taille et de polissage du diamant est maintenant en activité à Matane.

→ Des indices prometteurs ont été découverts dans le nord québécois, justifiant la poursuite de l'exploration. En 2006, des investissements de 30 millions de dollars ont été ainsi consacrés à la recherche de gisements diamantifères au Québec.

→ En 2004, le gouvernement du Québec s'est doté d'une « Stratégie d'accélération de la mise en valeur du potentiel du diamant ». Complémentaire de la « Stratégie pancanadienne du diamant », cette stratégie comprend un large éventail d'initiatives, allant du soutien à l'exploration jusqu'aux activités de taille, de polissage et de joaillerie.

→ En février 2005, l'usine de taille et de polissage de diamants située à Matane (Diarough Canada) a commencé ses activités. L'usine emploie 36 personnes et vise à porter ses effectifs à une soixantaine de personnes. Le Cégep de Matane offre un programme de formation continue en taille de diamants, afin de combler les besoins en main-d'œuvre de Diarough Canada.

**PRÉPARER L'AVENIR
DU SECTEUR MINÉRAL
QUÉBÉCOIS**

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR MINIER ET MAXIMISER LES RETOMBÉES

La forte demande de minéraux sur le marché mondial place les entreprises du secteur dans une position favorable. Le niveau élevé des prix contribue à améliorer la rentabilité de l'exploration et de l'exploitation. Il permet la mise en production de gisements connus dont les coûts de production étaient jusque-là trop élevés.



RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR MINIER ET MAXIMISER LES RETOMBÉES

■ Cette conjoncture avantageuse doit être mise à profit pour améliorer notre compétitivité, en investissant dans l'innovation et en cherchant les possibilités d'être plus efficaces.

Dans un secteur d'activité où la compétition se déroule à l'échelle planétaire, il est crucial que le Québec offre des coûts et des conditions d'exploitation concurrentiels avec le reste du monde. Nous créerons ainsi davantage de richesse, tout en nous préparant à nous adapter aux variations cycliques du prix des métaux.

■ On doit par ailleurs s'interroger sur l'ensemble des retombées économiques dont le Québec bénéficie dans le secteur minier. Il faut s'assurer en effet que ces retombées seront maximisées, notamment pour le bénéfice des différentes régions du Québec.

AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ

Sur plusieurs points, des modifications pourraient être apportées à nos façons de faire afin d'améliorer la compétitivité du secteur.

■ Les coûts de production du secteur minier québécois sont élevés, par rapport à nos principaux concurrents internationaux.

En investissant dans l'innovation et la mise au point de nouveaux procédés, il serait possible d'exploiter les ressources minérales québécoises de façon encore plus efficace et productive.

■ Notre régime fiscal est l'un des plus généreux au monde. Le maintien du régime des actions accréditatives a renforcé notre position de leader à cet égard.

Cependant, il y a lieu de voir si nous devons adapter notre fiscalité afin, notamment, de réduire les coûts de son application, pour les entreprises comme pour le gouvernement.

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES À ACCROÎTRE

Il faut accroître les retombées économiques des activités minières.

■ Des efforts doivent être consentis pour accroître les activités de transformation des minéraux extraits de notre sous-sol.

■ Les vagues d'acquisition et de fusion dans le secteur minier peuvent faire en sorte que les centres de décision s'éloignent du Québec et du Canada. Cela pourrait influencer sur les retombées économiques associées à l'exploitation de notre potentiel minier. Cette question doit faire l'objet d'un examen attentif.



RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR MINIER ET MAXIMISER LES RETOMBÉES

LES PISTES D'ACTION

Le gouvernement propose **six pistes d'action** en vue de rendre l'industrie minière plus compétitive et de maximiser les retombées économiques du secteur minier :

- 1 APPUYER LES EFFORTS D'INNOVATION, DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT** concernant l'exploration, l'exploitation et le traitement des gisements.
- 2 EXPLORER LA POSSIBILITÉ DE SIMPLIFIER LES RÈGLES FISCALES**, en consultant l'industrie et les milieux concernés.
- 3 DÉFINIR UNE FISCALITÉ S'ADAPTANT DAVANTAGE À LA NATURE CYCLIQUE DU SECTEUR.**
- 4 FAVORISER LES ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION**, en concertation avec les régions.
- 5 SURVEILLER L'IMPACT DES ACQUISITIONS ET DES FUSIONS** sur la **LOCALISATION DES CENTRES DE DÉCISION** et sur les **RETOMBÉES ÉCONOMIQUES** au Québec.
- 6 ENCOURAGER L'EXPORTATION DU SAVOIR-FAIRE ET DES TECHNOLOGIES DÉVELOPPÉS AU QUÉBEC.**

L'INNOVATION DANS LE SECTEUR MINIER : COREM, CONSOREM ET SOREDEM

COREM (Consortium de recherche minérale) est un consortium de recherche précompétitive en traitement et en transformation de substances minérales. COREM dispose du plus grand regroupement de personnel entièrement voué à la R&D dans le traitement et la transformation de substances minérales au Canada (90 employés, dont 35 chercheurs et 30 techniciens), de même que d'installations expérimentales complètes et de laboratoires certifiés situés à Québec.

CONSOREM (Consortium de recherche en exploration minérale) a été créé par l'Université du Québec à Chicoutimi et regroupe des partenaires industriels, gouvernementaux et universitaires. Ses objectifs sont de travailler à la formation des personnes, de développer des technologies et des connaissances appliquées à l'exploration minérale, de développer de nouveaux modèles d'exploration et d'effectuer un transfert de connaissances vers l'industrie.

SOREDEM (Société de recherche et développement minier) s'est donné le mandat de favoriser l'émergence de nouvelles technologies dans les mines souterraines du Québec afin d'accroître la compétitivité de ces entreprises et de développer des conditions plus sécuritaires en milieu de travail. SOREDEM coordonne différents projets qui sont, par la suite, réalisés par des chercheurs de plusieurs institutions et organismes de recherche.



RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR MINIER ET MAXIMISER LES RETOMBÉES

2

LE RÉGIME FISCAL ET DE REDEVANCES APPLICABLE AU SECTEUR MINIER

Au Québec, la fiscalité minière est régie par la Loi sur les impôts, la Loi concernant les droits sur les mines et la Loi sur les mines.

*Le régime des **droits miniers** vise à compenser la collectivité pour l'extraction des ressources minérales sur le territoire québécois. Le taux est de 12 % du profit minier. Des redevances au volume ou au poids sont également perçues sur les matériaux de construction (sable, gravier, pierre, etc.). À ces montants s'ajoutent les impôts d'application générale perçus auprès des entreprises et des travailleurs.*

Plusieurs dispositions fiscales ont été mises en place pour favoriser les activités d'exploration et d'exploitation.

→ Le **régime québécois des actions accréditatives** accorde aux particuliers une déduction pouvant atteindre 150 % du coût des actions émises par les sociétés d'exploration, pour financer l'exploration de surface. En 2004, le gouvernement a rendu permanents les avantages fiscaux relatifs à ce régime.

→ Le **crédit d'impôt relatif aux ressources** accorde une aide fiscale directe aux sociétés qui engagent des dépenses d'exploration.

→ Le **crédit de droits remboursable pour perte** s'applique aux exploitants à perte qui réalisent des travaux d'exploration, de mise en valeur et d'aménagement minier.



**PRÉPARER L'AVENIR
DU SECTEUR MINÉRAL
QUÉBÉCOIS**

ATTIRER ET FORMER LA MAIN-D'ŒUVRE

Le secteur minier québécois a pu se développer grâce à une main-d'œuvre compétente et qualifiée.

Il est maintenant confronté aux défis de la relève et de la croissance dans un contexte démographique de plus en plus contraignant: il faut tout à la fois remplacer dès maintenant le personnel qui part à la retraite et prévoir les besoins d'emplois liés aux projets en cours d'élaboration.



ATTIRER ET FORMER LA MAIN-D'ŒUVRE

UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE ET RECHERCHÉE

La main-d'œuvre québécoise employée dans le secteur minier est reconnue partout dans le monde pour son savoir-faire et son excellence. De nombreux travailleurs du secteur ont d'ailleurs été associés au développement d'activités minières à l'étranger au cours des vingt dernières années.

- Le Québec bénéficie d'institutions de formation de haut niveau dans les différents domaines d'activité liés à l'exploration et à l'exploitation des mines. Des centres d'enseignement professionnels, collégiaux et universitaires, connus pour l'excellence de la formation donnée, sont implantés dans plusieurs régions du Québec.

- Les conditions d'emploi offertes par les entreprises du secteur sont intéressantes : les salaires sont élevés, les métiers, diversifiés, et plusieurs tâches sont à fort contenu technologique.

UN GRAND NOMBRE D'EMPLOIS À POURVOIR, DÈS MAINTENANT ET DANS L'AVENIR

Malgré ces caractéristiques attrayantes, le secteur minier québécois peine à pourvoir les postes actuellement disponibles.

- On estime que, d'ici dix ans, le secteur minier va devoir pourvoir 4 000 emplois. Le quart de ces emplois est lié à la croissance des activités

et au démarrage de nouveaux projets ; les trois quarts restant sont actuellement occupés par des personnes qui partiront bientôt à la retraite.

- On note une récente hausse du nombre d'inscriptions dans les différentes institutions de formation, mais les besoins actuels et prévisibles demeurent importants, et les inscriptions sont insuffisantes pour y répondre. Il y a lieu de vérifier si l'offre de formation est suffisante en région.

Plusieurs groupes cibles devraient être intéressés par les possibilités d'emploi offertes par le secteur minier.

On pense particulièrement :

- aux jeunes des régions ressources qui souhaitent trouver un travail rémunérateur dans leur milieu d'origine ;

- aux travailleurs autochtones qui, souvent, habitent dans les régions où se déroulent les activités minières ;

- aux travailleurs de certains secteurs confrontés à des difficultés d'embauche – tel le secteur forestier ;

- aux immigrants attirés par une expérience de travail en région.





ATTIRER ET FORMER LA MAIN-D'ŒUVRE

LES PISTES D'ACTION

Afin d'attirer et de former la main-d'œuvre indispensable au développement du secteur minier, le gouvernement propose les **cinq pistes d'action** suivantes.

- 1 PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI AUPRÈS DE CLIENTÈLES CIBLES** de concert avec l'industrie, les services publics d'emploi et les partenaires du réseau de l'éducation.
- 2 RENFORCER LES PROGRAMMES DE FORMATION**, en collaboration avec l'industrie et les institutions d'enseignement.
- 3 FACILITER L'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE PROVENANT D'AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ** et faisant face à des difficultés – telle la main-d'œuvre du secteur forestier.
- 4 RENDRE LA FORMATION DAVANTAGE ACCESSIBLE AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES** et faciliter leur recrutement.
- 5 CIBLER LE RECRUTEMENT D'IMMIGRANTS.**

UNE EXPÉRIENCE RÉUSSIE : L'ENTENTE RAGLAN ET LA SOCIÉTÉ MAKIVIK

→ *Xstrata, propriétaire de la mine de nickel Raglan, a conclu une entente, signée en février 1995, avec la Société Makivik et les collectivités inuites locales. L'entente Raglan vise à harmoniser les relations et à créer des occasions pour la compagnie minière et les populations locales, notamment en matière de formation et d'emploi.*

→ *Cette collaboration permet, entre autres, aux collectivités de tirer profit de la présence de la mine sur leur territoire en bénéficiant d'occasions de développement économique et d'emplois. De plus, étant donné les dépenses qu'elle engendre, la mine contribue également à la vitalité économique de la région.*



PRÉPARER L'AVENIR DU SECTEUR MINÉRAL QUÉBÉCOIS

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET ASSURER UNE INTÉGRATION HARMONIEUSE DANS LE MILIEU

Le Québec a pris une orientation claire en faveur du développement durable. Des initiatives importantes ont été engagées lors du dernier budget, afin de mieux protéger l'environnement au moment de la mise en valeur de nos ressources minérales. Il est cependant possible d'aller plus loin.

Au-delà de la protection de l'environnement, l'affectation de certains territoires aux activités minières soulève la question de l'intégration harmonieuse de ces dernières dans le milieu d'accueil.

Sur ces deux points, le gouvernement souhaite consulter les entreprises comme les citoyens sur les nouvelles actions qu'il pourrait engager, dans le cadre de la future *Stratégie minérale du Québec*.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET ASSURER UNE INTÉGRATION HARMONIEUSE DANS LE MILIEU

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'adoption de la Loi sur le développement durable, en avril 2006, a marqué la volonté du Québec de réaliser un développement respectueux des besoins des générations futures.

Pour le gouvernement, il importait de passer rapidement à l'action. C'est ce qui a été fait dans le secteur minier, où une solution satisfaisante devait être apportée au problème posé par les sites miniers abandonnés sous la responsabilité de l'État.

■ Dans le *Discours sur le budget 2007-2008*, le ministre des Finances a confirmé la mise en œuvre d'un plan de restauration des sites miniers abandonnés, dont la réalisation s'étalera sur une période de dix ans. Un montant global, estimé à 203 millions de dollars, a été inscrit en tant que « passif environnemental » aux états financiers.

■ À l'avenir, il faut éviter que la collectivité québécoise n'ait à porter le fardeau financier engendré par les mauvais comportements de certaines entreprises, lors de leurs activités d'exploitation des gisements. Les obligations légales ont été resserrées en 1995. Certains problèmes subsistent toutefois. Aussi convient-il de travailler avec l'industrie pour aller encore plus loin afin d'assurer la protection de l'environnement.

La même préoccupation environnementale doit s'appliquer aux activités d'exploration, pour lesquelles l'industrie a elle-même défini un guide des pratiques à respecter.

L'ACCÈS AU TERRITOIRE

Les entreprises qui explorent et exploitent les ressources minérales doivent avoir accès au territoire. Cet accès peut cependant entrer en conflit avec d'autres utilisations : la proximité de milieux habités, par exemple, est source de difficultés en raison des inconvénients que risquent de subir les citoyens concernés.

Il est impératif de définir une démarche et d'adopter des façons de faire qui permettent de concilier les différents usages du territoire.

La clarté et la prévisibilité des règles sont importantes pour les entreprises afin qu'elles puissent savoir où elles pourront explorer et éventuellement exploiter les ressources minérales, et les conditions s'appliquant à ces territoires.

Il faut en même temps faire en sorte que les préoccupations et les demandes légitimes des citoyens soient prises en compte.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET ASSURER UNE INTÉGRATION HARMONIEUSE DANS LE MILIEU

4

LES PISTES D'ACTION

Le gouvernement propose **quatre pistes d'action** dans le but de protéger l'environnement tout en permettant une cohabitation harmonieuse des usages.

Ces pistes d'action sont les suivantes :

1 RENFORCER LA RÉGLEMENTATION ENCADRANT L'EXPLOITATION DES SITES MINIERES, et particulièrement la gestion des aires d'accumulation de résidus miniers.

2 EXAMINER L'OPPORTUNITÉ D'INTÉGRER AUX RÈGLES ACTUELLES LES BONNES PRATIQUES du guide « L'excellence environnementale en exploration » de la Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC).

3 DÉVELOPPER AVEC L'INDUSTRIE DES PRATIQUES visant à réduire l'impact des activités d'exploitation minière sur le paysage.

4 ADAPTER LA LOI SUR LES MINES, en consultant l'industrie et les autorités locales et régionales, dans le but de maintenir des règles claires, transparentes et prévisibles en matière d'accès au territoire et de cohabitation des usages.

L'EXPLOITATION MINIÈRE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'industrie minière est assujettie aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement, au même titre que toute autre industrie au Québec.

L'industrie minière doit de plus respecter certaines dispositions particulières de la Loi sur les mines. Avant le début de l'exploitation minière, les futurs exploitants ont l'obligation de soumettre un plan de restauration des terrains touchés par les activités minières et la description d'une garantie financière afférente, correspondant à 70 % du coût de restauration des aires d'accumulation de résidus miniers.

UNE APPROCHE NOVATRICE POUR DÉCONTAMINER UN SITE : LA RESTAURATION DU SITE MANITOU

Dans le cas particulier de la restauration du site Manitou près de Val-d'Or, dont le coût de restauration est évalué à 47 millions de dollars, une entente unique est intervenue entre le gouvernement du Québec et Mines Agnico-Eagle Ltée (MAE), afin d'établir les modalités de réalisation d'un projet novateur de restauration. Cette entente prévoit notamment confier la réalisation des travaux de restauration à MAE. La démarche consiste à utiliser les résidus de la nouvelle mine Goldex de Val-d'Or pour restaurer le site Manitou. Cette entente permet, d'une part, de restaurer un site contaminé depuis 50 ans et, d'autre part, de disposer des résidus d'une nouvelle mine en activité localisée dans les limites de Val-d'Or.



PRÉPARER L'AVENIR DU SECTEUR MINÉRAL QUÉBÉCOIS

ASSOCIER LES RÉGIONS

Les régions réclament depuis de nombreuses années une participation accrue au développement des richesses naturelles provenant de leur territoire. Cette demande concerne entre autres la mise en valeur des ressources minérales.

Les nations autochtones et les Inuits veulent également être davantage impliqués dans la valorisation des richesses provenant du sous-sol. Ils souhaitent notamment bénéficier des retombées économiques des nouveaux projets.



ASSOCIER LES RÉGIONS

LES ÉTAPES DÉJÀ FRANCHIES

Pour assurer la participation des régions au développement des ressources naturelles, le gouvernement a entrepris une démarche dont il a accéléré la progression à l'occasion du dernier budget.

■ En mai 2006, le gouvernement annonçait la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, dont un des principaux mandats consiste à élaborer des plans régionaux de développement intégré des ressources du territoire. Des ressources de 13 millions de dollars étaient mobilisées à cette fin.

■ Lors du *Discours sur le budget 2007-2008*, le gouvernement a annoncé qu'une somme additionnelle de 45 millions de dollars serait investie, au cours des cinq prochains exercices financiers, afin d'assurer la mise en œuvre des commissions régionales et de cette planification régionale de développement intégré des ressources et du territoire.

Plusieurs initiatives ciblées ont par ailleurs été engagées avec des communautés autochtones, dans le but d'accroître les retombées économiques de certains projets au bénéfice de ces communautés.

C'est le cas par exemple du projet Éléonore, qui a donné lieu à la conclusion d'une entente concernant les emplois entre le promoteur minier et la communauté crie de Wemindji, dans la région de la Baie-James.

DES GESTES CONCRETS POUR ACCROÎTRE LA PLACE DES RÉGIONS DANS LE SECTEUR MINIER

Pour illustrer sa volonté de favoriser la participation des communautés régionales à l'administration du secteur minier, le gouvernement a pris plusieurs décisions concrètes.

→ Au début de 2006, le gouvernement a créé le Bureau de l'exploration géologique du Québec à Val-d'Or.

→ En décembre 2006, le gouvernement a relocalisé à Val-d'Or la direction générale de Géologie Québec.

→ La Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) a été transférée de Québec à Val-d'Or. Tout comme Géologie Québec, son mandat couvre l'ensemble du Québec, mais sa proximité des lieux d'activité intense d'exploration favorise la synergie avec les autres acteurs du domaine.

LES PROJETS ACCORD DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, DE LA CÔTE-NORD ET DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) vise à développer des créneaux d'excellence qui permettront à chaque région de se positionner à l'échelle nord-américaine et mondiale dans des secteurs d'activité où elle dispose de forces et d'atouts spécifiques, et dans lesquels elle estime être en mesure de se démarquer sur le plan économique.

Trois régions du Québec ont ciblé parmi leurs créneaux d'excellence des activités minières. Les projets ACCORD ainsi ciblés sont :

- les techno-mines souterraines (Abitibi-Témiscamingue);
- l'ingénierie des procédés industriels miniers et métallurgiques (Côte-Nord);
- les minéraux industriels (Saguenay-Lac-Saint-Jean).



ASSOCIER LES RÉGIONS

LES PISTES D'ACTION

Dans le but d'associer les régions et les communautés autochtones aux développements en cours et à venir, le gouvernement propose **quatre pistes d'action** à la consultation :

- 1** Dans le cadre de la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, **ASSOCIER LES RÉGIONS AU PROCESSUS D'AFFECTATION DU TERRITOIRE ET DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINÉRALES**, entre autres, au moment de l'élaboration des plans de développement intégré des ressources naturelles et du territoire.
- 2 CONSULTER LES RÉGIONS** à l'étape de l'élaboration des programmes de recherche de Géologie Québec et favoriser la réalisation de partenariats pour les activités géoscientifiques.
- 3 DISCUTER AVEC LES MILIEUX CONCERNÉS DE LA DÉLÉGATION DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DES SABLIERES ET DES GRAVIÈRES SUR LES TERRES PUBLIQUES.**
- 4 DÉFINIR DES MESURES VISANT À FAVORISER L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES, L'EMPLOYABILITÉ ET LA MISE SUR PIED D'ENTREPRISES AUTOCHTONES DANS LE SECTEUR MINIER**, en partenariat avec les Autochtones, l'industrie et le gouvernement.

LES COMMISSIONS RÉGIONALES SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE

Le 17 mai 2006, le gouvernement a donné son aval au Programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

En créant de telles commissions, le gouvernement vise à mettre à la disposition des citoyens et citoyennes des régions une institution qui pourra favoriser le rassemblement de tous les milieux régionaux concernés autour d'objectifs de développement durable des ressources présentes sur le territoire.

→ Les commissions ont pour principal mandat de réaliser et de mettre en œuvre des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.

→ En toute complémentarité avec les MRC, les commissions seront responsables à l'échelle régionale de la planification, de la concertation et de la promotion du développement durable des régions, dans le domaine des ressources naturelles et du territoire.

→ Ces commissions pourront ainsi, de manière concertée, déterminer les actions de développement et les possibilités de mise en valeur et de protection du territoire et des ressources.

→ Elles pourront également déterminer les potentiels de création de richesse et élaborer, en collaboration avec le gouvernement, les stratégies pour les réaliser.

UNE STRATÉGIE POUR MIEUX TIRER PARTI DE NOS RESSOURCES

Le secteur minier traverse actuellement une période de croissance.

La très forte demande internationale en métaux et minéraux suscite d'importants investissements et un regain général d'activités, dans le domaine de l'exploration comme de l'exploitation.

Le Québec bénéficie directement de cette conjoncture extrêmement favorable. D'anciennes mines redeviennent actives. De nouveaux territoires sont ouverts à l'exploration. Des projets majeurs d'exploitation sont annoncés, permettant la création de nombreux emplois et une intense activité dans les régions concernées.

TIRER PARTI D'UNE CONJONCTURE TRÈS FAVORABLE

Il faut tirer parti du niveau actuel des prix et de la croissance de la demande pour renforcer notre secteur minier et pour préparer son avenir.

Nous devons en effet améliorer notre compétitivité, créer plus de valeur ajoutée à partir de nos richesses et découvrir de nouveaux gisements.

Nous devons en même temps adopter des façons de faire qui protègent mieux l'environnement, concilient les activités minières avec les autres utilisations du territoire et font pleinement

participer les régions et les communautés autochtones aux bénéfices des développements en cours.

DES INITIATIVES MAJEURES

C'est là le but global poursuivi par le gouvernement en engageant la consultation sur la *Stratégie minérale du Québec*.

Cette consultation doit permettre de définir une stratégie minérale répondant à nos besoins et à nos intérêts. Elle aboutira à un ensemble d'initiatives majeures pour le présent comme pour l'avenir de notre secteur minier.

UNE STRATÉGIE POUR LE PRÉSENT ET POUR L'AVENIR

La future *Stratégie minérale du Québec* constituera un nouvel outil défini et mis en œuvre pour créer davantage de richesse et d'emplois dans un domaine d'activité crucial pour plusieurs régions du Québec.

C'est en vue d'atteindre ce but que le gouvernement invite citoyens, entreprises et groupes intéressés à apporter leur contribution à la réflexion ainsi entamée.



PHOTOS :

Cambior (couv. 1)
Compagnie minière IOC (p. 11 et 14)
Compagnie minière Québec Cartier (p. 4,16,17 et 24)
Geotech (p. 8 et 9)
J. F. Potvin (p. 21)
Luc Corriveau (p. 7)
Marc-André Grenier (couv. 1 et 2, p. 6, 15 et 18)
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (p. 19 et 20)
Noranda (couv. 1)
Ressources Aur (p. 12 et 13)
Roch Théroux (p. 2)
Xstrata Nickel – Mine Raglan (p. 23)

CONCEPTION GRAPHIQUE : Bleu Outremer

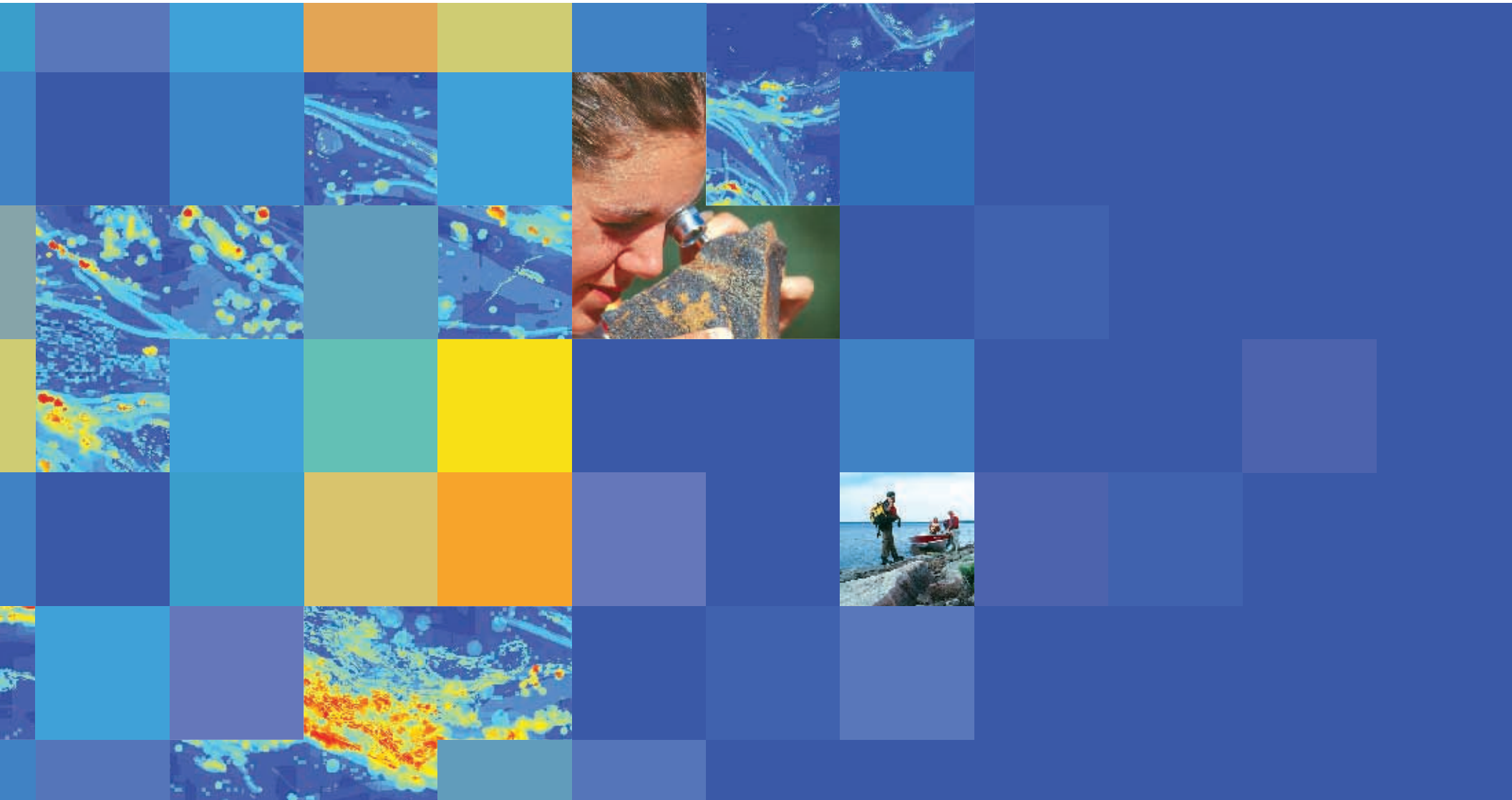
IMPRESSION : L.G. Chabot inc.

Le texte de cette publication est accessible dans le site Internet
du ministère des Ressources naturelles et de la Faune :
consultation-minerale.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2007
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2007
ISBN : 978-2-550-50302-6

This publication is also available in English.



Imprimé sur du Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

**Ressources naturelles
et Faune**

Québec 